PANAMA

La Société du canal demande aux Chambres l'autorisation d'emprunter sous la forme moderne la plus séduisante, sous celle qui lui paraît devoir le mieux tenter à la fois l'épargne et la cupidité, la prudence des uns et l'esprit d'aventure des autres. Elle demande d'émettre des obligations à lots. Et, comme il est inutile de chicaner sur les mots, elle demande à faire une gigantesque loterie de 600 millions, dont chaque billet sera une obligation remboursable qui participera à des tirages continuels jusqu'à remboursement.

La Ville de Paris, le Crédit foncier, avec des combinaisons toutes plus ingénieuses les unes que les autres, ont fait pénétrer le système un peu partout. Au fond, c'est de la loterie, avec cette différence que les billets coûtent plus cher et que leur valeur, plus ou moins augmentée, sera certainement rendue à leurs propriétaires.

Toute la question est donc celle-ci : les Chambres autoriseront-elles ou n'autoriseront-elles pas la Compagnie de Panama à émettre des obligations à lots ? Elle n'a rien de politique. Et la preuve, c'est qu'à droite, aussi bien qu'à gauche, il y a des députés pour dire oui et des députés pour dire non.

L'autre jour, à la Chambre, quelques représentants qui tiennent pour la Compagnie, ayant voulu réunir leurs collègues de la Gauche dans un des locaux parlementaires, pour leur expliquer toute l'affaire, ont trouvé devant la porte le père Madieur de Montjau armé de toutes ses foudres pour leur en interdire l'accès. Ils ont battu en retraite devant ce Dreux-Brézé d'un nouveau genre, mais ils ont converti leur démarche en un projet de loi qui se signe en ce moment parmi leurs collègues et qui conclut à autoriser l'émission.

Je veux dire simplement ceci : si cette émission doit permettre l'achèvement du canal, la réussite de l'affaire, il faut l'autoriser des deux mains, et coûte que coûte. Et voici pourquoi :

A ses débuts, l'entreprise du canal de Panama était peut-être une affaire financière ; mais aujourd'hui, elle est devenue une affaire nationale.

Est-ce que c'est parce que notre orgueil national est flatté, que le monde soit obligé de marier le nom de la France aux deux plus prodigieuses entreprises qui aient été tentées dans les temps modernes, dont l'une a réussi et dont l'autre attend un dernier coup d'épaule ?

Détruire des isthmes, séparer des continents, joindre deux mers, c'est approcher autant qu'il est donné à l'humaine faiblesse de l'œuvre du grand Ouvrier qui a aménagé les choses ici-bas ; c'est transporter en pleine réalité du dix-neuvième siècle les travaux fabuleux et colossaux de ce grand cureur d'égoûts qui s'appelait Hercule et des Pharaons presque aussi légendaires que lui. Un peu d'orgueil est permis, quand on pense qu'on a fourni les artisans de ces merveilles ; et nous n'avons pas tellement augmenté, nous, hommes des générations présentes, le patrimoine historique de nos gloires nationales que nous ayions le droit de lui refuser celle-là.

Il me serait facile de démontrer que les plus grandes choses ne sont pas toujours les plus fructueuses ; que ce qui rapporte la gloire ne donne pas toujours l'argent, et que, cependant, pour vivre physiquement, les nations ont autant besoin de gloire que d'argent.

Mais, ne soyons pas cocardiers ! Laissons la gloire ! Songeons aux écus ! Séparons par la pensée ces deux produits humains qui souvent aussi s'engendrent et se succèdent mutuellement.

Lorsqu'on perçait l'isthme de Suez, on disait de l'entreprise ce qu'on dit maintenant du Panama, et ses plus violents détracteurs étaient précisément les Anglais, c'est-à-dire ceux qui profitent du canal dans les proportions de 95 0/0, les gens qui ont tout fait pour s'en emparer financièrement, militairement et pour qui il est devenu une nécessité vitale et nationale.

N'allons pas jusqu'à propager cette bourde antiphysique que la Méditerranée et la mer Rouge ne sont pas de niveau.

Un homme tint bon ; un seul : M. de Lesseps. Il demanda à ses compatriotes et il en obtint 450 millions. S'il s'était découragé à moitié ou aux trois quarts du chemin — et jusqu'à la dernière minute on essaya de le décourager — ces 450 millions eussent été perdus pour la France et gagnés par l'Angleterre. Car l'Angleterre aurait terminé le canal. Elle en serait maîtresse absolue aujourd'hui. L'univers lui paierait des droits de passage.

Grâce à la foi, grâce à l'entêtement, si on veut, de Ferdinand de Lesseps, le canal aboutit. Or, savez-vous ce que la France a touché en échange de ces 450 millions, depuis que le canal est ouvert ? 1,500 millions ! Les comptes sont là. Et ces 1,500 millions ne sont pas fournis par elle. Ils ne sont pas de l'argent français. Ils sont, en majeure partie, de l'argent anglais, puisque la presque totalité des navires qui franchissent le canal appartient à l'Angleterre.

De sorte que l'œuvre de M. de Lesseps consiste en ceci : avoir demandé à ses compatriotes 450 millions, et avoir pris à l'Angleterre, pour les leur donner, environ 1,500 millions.

Eh bien ! je le demande, une entreprise qui a amené en France un milliard de capitaux étrangers est-elle nationale ?

Le même caractère, exactement le même, se retrouve dans l'entreprise de Panama.

Comptons pour mémoire seulement toutes les contrées que baigne l'Océan pacifique, et dans lesquelles la France possède des sympathies de race et d'affinité, aussi bien dans l'Amérique du sud que dans l'Amérique du Nord, ouvertes à notre commerce et à notre influence, devenues des débouchés pour notre marine languissante, dès le lendemain du jour où l'isthme aura été tranché.

Comptons pour mémoire encore nos possessions-océaniennes rapprochées de la métropole ! Oublions que le jour où nous aurions une guerre, toutes les conventions relatives à la neutralité du canal de Suez seraient déchirées, que ce canal nous serait fermé et qu'alors, si nous n'avions pas le canal de Panama, nous serions obligés, pour communiquer avec notre empire indo-chinois, qui nous a coûté tant de sang et d'or, d'aller doubler les caps, ce qui reviendrait en réalité à abandonner cet empire à la merci de l'Anglais et peut-être à la merci de l'Allemand.

Biffons d'un trait de plume, la gloire de doter le vieux monde d'une seconde porte de sortie sur l'Asie, porte qui a toujours été utile, mais qui est devenue nécessaire du jour où la première porte, c'est-à-dire le canal de Suez, ayant été ouverte, a commencé par conséquent à courir le risque d'être fermée.

Négligeons de dire que les cadres du personnel attaché à l'isthme de Panama sont Français, que presque tous les entrepreneurs sont des Français qui s'enrichissent et font profiter leur pays de leur gain, que presque tous les ingénieurs sont français, anciens élèves de l'Ecole polytechnique, tout comme M. Sadi Carnot ; que le matériel du percement, que celui des travaux d'art, commandés en France, aident notre industrie métallurgique à traverser la crise.

Ne voyons qu'une chose.

Il y a autour de M. de Lesseps près de quatre cent mille actionnaires. Ces quatre cent mille actionnaires ont déjà versé neuf cents millions dans l'entreprise de Panama. Ces actionnaires ne sont pas des princes de la finance. Ce sont surtout de petits capitalistes qui ont eu la foi dans cet homme de foi, qui ont eu la foi des humbles, qui ont subi l'entraînement de cet entraîneur humain.

Eh bien qu'arriverait-il, si, grâce à l'ignorance des uns, au mauvais vouloir des autres, les Chambres commettaient la faute de refuser à la Compagnie les secours législatifs dont elle a besoin pour terminer son œuvre ; si, par le fait du gouvernement ou du législateur, l'entreprise était frappée de mort à quelques pas du succès ? Ces neuf cents millions seraient perdus pour les Français. Il est vrai qu'ils ne seraient pas perdus pour tout le monde, car les Américains et les Anglais achèteraient à vil prix la concession et les travaux exécutés, termineraient l'entreprise et détourneraient à leur profit les milliards qu'avec le temps rapportera certainement le canal.

Mais en France ? En France, il y aurait un krach financier auprès duquel celui de "l'Union générale" ne paraîtrait plus qu'un événement insignifiant. Car près d'un milliard disparaîtrait comme par un coup de baguette dans l'épargne nationale. Il y a six ans que nous avons subi le krach de l'"Union générale" et nous n'avons pas encore pu nous en relever. Et le marché français languit toujours. Et il y a des entreprises frappées à mort, à cette époque, qui agonisent encore. Nous mettrions peut-être un demi siècle à nous relever de la catastrophe financière qui résulterait de l'entreprise de "Panama". Il n'y a pas un banquier au monde qui ne sache cette chose.

Le gouvernement et les Chambres n'ont pas le droit de l'ignorer, et ils ont le devoir de la prévoir. Et c'est comme protecteurs de l'épargne française ; c'est comme gardiens de la richesse nationale qu'il faut leur révéler la situation et les sommer d'accomplir leur mission.

Il n'y a plus à reculer ; la France est jusqu'au cou prise dans l'engrenage. Essayer d'arrêter la machine ou de faire machine en arrière, ce serait broyer des intérêts qui ont cessé d'être privés pour devenir nationaux.

Et comment d'ailleurs les Chambres pourraient-elles refuser à une Compagnie présidée par M. de Lesseps qui, on peut le dire sans le flatter, a fait ses preuves, l'autorisation d'émettre des valeurs à lots, lorsqu'il y a moins d'un mois, elle l'accordait aux liquidateurs d'un tas d'affaires véreuses qui, sous prétexte de loterie avaient empoché l'argent du public et dont les tribunaux venaient de s'occuper ? De quoi s'agissait-il ? Que sagissait-il de sauver dans ces opérations que le gouverneur du Crédit foncier, M. Albert Christophe, le 30 janvier 1888, proclamait véritablement scandaleuses ? Des mises insignifiantes. Si on avait laissé tomber ces tristes affaires, un certain nombre de Français auraient perdu le franc au moyen duquel ils avaient acheté des chances de gagner des lots. Eh bien pour ce franc, pour ce billet, on a autorisé le Crédit foncier à émettre des valeurs à lots. Et on refuserait une pareille faveur à une entreprise où nos compatriotes ont engagé 900 millions ! Cela ne se concevrait pas ; cela n'est pas possible.

Ah ! je comprends que l'Etat ne veuille pas aventurer sa responsabilité. Mais n'a-t-il pas tous les moyens de contrôle, et n'est-il pas à couvert, lorsqu'on met entre ses propres mains, par l'achat de ses propres rentes, les fonds destinés à rembourser les valeurs à lots qu'il autorise lui-même ?

En somme, et pour me résumer le canal de Panama est faisable. Le système des écluses rend son ouverture possible en moins de trois ans. Dans trois ans, les centaines de mille d'actionnaires français qui existent à l'heure actuelle auront entre les mains une valeur réelle à l'aide de laquelle ils percevront pour leur compte, et par conséquent pour le compte de leur pays, des droits énormes et intarissables sur toutes les marines du globe.

Stériliser leurs efforts et leurs capitaux, empêcher d'atteindre cette période rémunératrice et légitime serait un crime dont les conséquences pourraient devenir incalculables. Ce crime, les Chambres ne le commettront pas ; car je le répète encore une fois, il y a là des intérêts qui, par leur masse même, ont cessé d'être des intérêts privés pour devenir des intérêts nationaux.

Et, mes lecteurs peuvent m'en croire, c'est uniquement parce qu'ils sont devenus nationaux que j'ai osé en parler.

J. CORNELY.

PARLEMENT FÉDÉRAL

CHAMBRE DES COMMUNES

SÉANCE D'HIER

La séance est ouverte à 3 heures.

Projets de loi

Les bills suivants sont déposés et lus pour la premiere fois.

Bill pour constituer légalement la compagnie du chemin de fer de Pontiac et Renfrew—M. Bryson.

Bill pour modifier l'Acte concernant la compagnie du chemin de fer "Shuswap et Okanagan."—M. Mara.

Bill concernant les embranchements du chemin de fer canadien du Pacifique.—M. Small.

Bill concernant la compagnie de chemin de fer d'Ontario et Quebec.—M. Small.

Sir Richard CARTWRIGHT demande si la nouvelle annonçant la mort du nouvel empereur d'Allemagne est fondée ?

Sir John MACDONALD repond que cette nouvelle n'a pas été communiquee au gouvernement et qu'il espere qu'elle n'est pas fondée.

Ce qui a probablement donné lieu à cette rumeur, ajoute le premier ministre, c'est qu'apres avoir communiqué avec le gouvernement impérial, le drapeau a été mis en berne sur les edifices du parlement à l'occasion des obseques de l'empereur Guillaume.

M. CHARLTON reprend le débat sur la motion de sir Richard Cartwright touchant la reciprocité commerciale avec les Etats-Unis.

Cette question, suivant lui, est la plus importante qui ait été soumise au parlement depuis que la confédération des provinces existe. On en fait une question de parti aujourd'hui et il en sera probablement ainsi pendant quelques années encore.

L'honorable député de Norfolk-Nord dit qu'il faut, en premier lieu, comparer les chiffres de la dette et des dépenses publiques du Canada avec ceux des Etats-Unis.

Il prétend qu'au Canada, la dette nationale et les dépenses du gouvernement augmentent bien plus rapidement que la population et que ce n'est que sous le régime Mackenzie qu'on a constaté une diminution dans les dépenses publiques. Il est temps, dit-il, de réduire notre dette nationale. Tandis que les Etats-Unis diminuaient leur dette de $163,000,000 la notre s'augmentait considérablement.

C'est aux Etats-Unis, dit M. Charlton, que se trouve le marché naturel du Canada. Les chemins de fer, les canaux américains, les besoins de notre pays, tout l'indique ; il n'y a que leur tarif qui retarde l'avancement du Canada.

Avec la reciprocité commerciale sans restriction, le Canada marcherait de pair avec les Etats-Unis dans la voie du progrès et notre pays prospererait d'une maniere remarquable. La richesse des Etats-Unis est dix mille fois plus considerable que celle de l'Angleterre et c'est le pays manufacturier le plus important du monde ; il vaut mieux atteindre le marché americain directement que d'essayer a créer en ce pays un marche qui ne nous offrira jamais la moitie des avantages que nous obtiendrions chez nos voisins.

Si les propositions que contiennent nos statuts ne sont pas considérées comme acceptables par les Etats-Unis, nous devons nous assurer quelles seraient celles qui leur conviendraient. Les Etats Unis ont donné à entendre que nous pourrions obtenir la reciprocite commerciale ; ils demandent simplement que les avantages soient réciproques.

L'union commerciale n'implique pas, comme l'a prétendu le ministre de l'intérieur, que le Canada sera obligé d'adopter le même tarif que celui des Etats Unis ; sa signification est qu'il y aura remaniement du tarif dans chaque pays, suivant qu'on en conviendra de part et d'autre.

L'honorable M. WHITE.—Je n'ai point dit ni donné à entendre cela. J'ai dit que le tarif américain deviendrait nécessairement celui du Canada, c'est à dire que le même tarif gouvernerait les deux pays en opposition à celui de tous les autres pays.

M. CHARLTON continue et explique ce que l'on entend par l'Union commerciale : c'est, dit-il, une convention en vertu de laquelle deux pays adoptent un tarif et des lois d'accise uniformes, suppriment les barrieres de douane et perçoivent, en commun, un revenu, qui est ensuite partagé également entre eux, après avoir déduit les frais de perception, etc.

L'honorable M. WHITE demande si c'est là la proposition qui a été soumise au parlement ?

Sir Richard CARTWRIGHT répond que les députés de la gauche ont déclaré en termes très clairs que c'était la la proposition. (Écoutez ! Écoutez !)

M. CHARLTON dit que la question de l'union commerciale a été soulevée incidemment, mais que ce n'est pas là la question qui est l'objet de la discussion. (Écoutez ! Ecoutez !) La proposition qui a été soumise à la chambre a trait à la réciprocité commerciale et, comme je l'ai déjà explique, ajoute-t-il, cela signifie qu'à la suite d'une convention, les produits naturels et manufacturés de chaque pays seront admis en franchise de part et d'autre, laissant le Canada et les Etats-Unis libres de prelever sur les produits importés des autres pays tels droits qu'ils jugeront à propos d'imposer. Voilà ce que nous proposons, c'est-à-dire la réciprocité commerciale complete.

Advenant six heures, la séance est suspendue.

SEANCE DU SOIR

Plusieurs bills privés sont lus pour la première fois et deférés à différents comités, entre autres, les bills suivants :

Pour constituer légalement l'Académie "Nesbit", de Prince Albert.—M. McDowall.

Pour constituer légalement la compagnie du chemin de fer du Chinook et de la rivière a la Paix.—M. Perley (Assiniboia).

Bill concernant la compagnie "Upper Ottawa Improvement Co".—M. White (Renfrew).

Bill pour constituer légalement la compagnie d'assurance "Eastern".—M. Kenny.

Bill pour ratifier la charte de la compagnie du chemin de fer Central du Nord-Ouest.—M. Daly.

Bill pour constituer légalement la compagnie "Dominion Plate Glass Co"—M. Holton.

Bill concernant la compagnie du chemin de fer le Grand Tronc.—M. Curran.

Bill concernant la compagnie du chemin de fer du lac Nipissing et de la baie James—M. Cockburn.

M. CHARLTON reprend son discours.

Il prétend que l'année dernière, la taxe au Canada excédait celle des Etats-Unis de $2.15 par tête, en tenant compte de la population respective des deux pays.

Suivant lui, la réciprocité commerciale favoriserait baaucoup le commerce maritime dans les provinces du Nouveau Brunswick, de l'Ile du Prince Edouard et de Québec.

L'honorable député de Norfolk Nord dit, en terminant, que le projet de la fédération impériale, que l'on propose de substituer à celui de la réciprocité commerciale, est un projet irréalisable.

M. DAVIN, qui est salué par des applaudissements, dit que l'honorable député de Norfolk Nord a déclaré que cette question serait soumise au peuple, aux prochaines élections ; pourtant, fait il observer, le pays s'est déjà prononcé à trois reprises et d'une façon à ne pas s'y méprendre sur une question qui, au fond, est la même que celle que l'on souleve aujourd'hui.

L'honorable député d'Oxford-Sud, sir Richard Cartwright, dans le discours qu'il prononçait l'autre jour, faisait observer que l'objection la plus sérieuse de ceux qui combattent ce projet était que la réciprocité commerciale serait hostile à l'Angleterre : or, quant à moi, dit M. Davin, je suis d'opinion que c'est là un obstacle insurmontable, car le Canada doit éviter, dans son propre intérêt, de se brouiller avec la mère-patrie.

Pendant cinq ans, le parti libéral a été au pouvoir, mais il a si mal administré les affaires du pays qu'il en a été chassé ; depuis, il s'est venge en répétant sans cesse que le pays marchait à la ruine.

M. Davin fait observer que les députés de la gauche sont inconsequents dans leurs discours et que raremeut il leur arrive de citer des faits à l'appui de leurs assertions.

L'honorable député de Norfolk Nord compare un pays parfaitement organisé et établi depuis pres d'un siecle avec le nôtre, et voudrait que la Confederation canadienne, qui ne date que d'une vingtaine d'années et dont la population n'est que de 5,000,000 d'âmes, égalât celle qui est fondée depuis un siecle ; cela est absurde. Si l'on faisait des comparaisons justes, elles seraient certainement à l'avantage du Canada.

Ici, l'orateur cite les paroles de l'honorable S. J. Ritchie, de l'Ohio, pour demontrer que les Americains eux mêmes sont émerveilles du développement rapide de notre pays.

Quant à la question de l'émigration, dit M. Davin, il n'est pas étonnant qu'un grand nombre de Canadiens aient pris la route des Etats-Unis avant la construction du chemin de fer du Pacifique. Il ne faut pas prétendre parce qu'un certain nombre des nôtres émigrent aux Etats-Unis que le pays s'en va à la ruine pour cela ; c'est une chose qui dure depuis des années et qu'il faut attribuer à l'esprit d'entreprise de la race anglo-saxonne.

Si nous adoptons ce projet de la réciprocite commerciale, tous les propriétaires de ranches americains, qui ne savent pas trop comment nourrir leurs nombreux troupeaux, envahiraient le Canada et, dans une dizaine d'années, nos riches pâturages du Nord Ouest seraient devastés et les *ranchmen* millionnaires des Etats-Unis rempliraient leur gousset. (Écoutez ! écoutez !)

Dans l'espace de cinq années, la population du Manitoba s'est accrue de soixante pour cent, en depit de la réaction produite par la crise de 1882, résultant de folles spéculations sur les terrains (applaudissements).

Si l'on adoptait le projet de réciprocité commerciale, Winnipeg pourrait renoncer à l'espoir de devenir un jour le Chicago du Nord-Ouest. Je ne puis dire si jamais Winnipeg occupera cette position, mais il est certain qu'un jour ou l'autre nous aurons à l'ouest du lac Supérieur, une ville qui ne le cedera en rien par son importance à Chicago. Que l'on adopte ce projet de l'union ou de la réciprocite commerciale, quel que soit le nom qu'on lui donne, Milwaukee et Saint-Paul accapareront tout le commerce, (Écoutez ! Écoutez !)

Les objections soulevées relativement à la position géographique du pays ne sont pas soutenables. Nous sommes dans l'ere des chemins de fer et télégraphes, et il y a au Canada tous les éléments qui constituent une grande nation. Si je n'étais pas certain de ce que je viens de dire, je quitterais le pays à mon grand regret certainement, mais je le répète, je m'en irais.

UN DÉPUTÉ DE LA GAUCHE—Non ! Non !

M. DAVIN—Mais je dis que oui ; je ne pensais pas que cette interruption me vint de la part d'un honorable député de la gauche ; j'ai cru que mon interrupteur était d'une autre espece. (Écoutez ! Écoutez !)

M. Davin, continuant, fait remarquer que la réciprocité commerciale serait très défavorable à nos manufactures qui, établies depuis peu, ne pourraient soutenir la concurrence de celles des Etats-Unis, qui existent depuis longtemps déjà.

Il cite des chiffres pour démontrer l'importance de nos relations commerciales avec l'Angleterre et soutient que la réciprocite nous conduirait à la taxe directe, ce qui n'est certainement pas à desirer, et qu'elle réduirait à rien notre commerce maritime.

M. Davin, après avoir fait d'autres observations sur la proposition soumise à la chambre, termine au milieu d'applaudissements.

M. LAVERGNE prend ensuite la parole et se prononce en faveur du projet de la réciprocité commerciale avec les Etats-Unis.

M. McNeill propose l'ajournement du débat.

La séance est levée à 11.55 hrs.

AU TEMISKAMING

— PAR —

JOSEPH TASSÉ

Brochure de 20 pages in-8o

10 cts L'EXEMPLAIRE

En vente au Bureau du CANADA

S. ROGERS & SON

Entrepreneurs de Pompes Funebres

ET EMBAUMEURS

15 et 17 rue Nicolas, résidence au 2e etage

COMMUNICATIONS TELEPHONIQUES

MAISON SAINT-GEORGE

102 ET 104 RUE RIDEAU

Vins, Liqueurs, Eau-de-Vie et Cigars importés de premier choix.

Jugez par vous-même en venant nous faire visite. 1 12 87-88

DAMES NOS PILULES REGULATRICES FRANÇAISES sont en usage et recommandées par des milliers de Dames qui les emploient MENSUELLEMENT. Elles n'ont jamais failli ; enlèvent les douleurs ; assurent la regularité ; sont douces, agréables au gout et d'un excellent effet. Paquets envoyés par la malle à l'abri de toute indiscrétion sur réception de $2 00. Toute correspondance est confidentielle. Adresser : COMPAGNIE DE MEDECINE DE TORONTO, B. P. Boite 576, Toronto, Ont. 24-1—88-89

Encres Toiray Maurin

LA SYRIENNE

ENCRE A COPIER sans RIVALE

Cette encre, très fluide, et d'une jolie nuance violette en écrivant, devient de suite très noire. Elle est la seule qui produise de bonnes copies plus d'un an après l'écriture.

LE XIXe SIECLE

ENCRE NOIRE-FIXE INALTERABLE

Cette encre, d'un noire très intense en écrivant, se recommande aux comptables par sa fluidité. Elle n'oxyde pas les plumes metalliques et ne dépose jamais.

DEPOT : Chez tous les papetiers et chez tous les libraires.

J. B. ROLLAND & Fils

Agents pour le Canada.

The Liverpool & London & Globe

COMPAGNIE D'ASSURANCE

ACTIF, - - - - $31,000,000

Montant placé au Canada, $900,000

DIRECTEURS AU CANADA:

HON. HENRY STARNES, Président

THOS. CRAMP, Ecr., Vice-Président

THEODORE HART, Ecr. A. HOOPER, Ecr.

EDMOND J. BARBEAU, Ecr.

Assurances contre le feu prises aux taux les plus modérés.

CYRILLE LAURIN, Agent de la cité. G. F. C. SMITH, Sec.-résident.

Bureau principal et succursale au Canada:

16—PLACE-D'ARMES—16

MONTRÉAL

AUX AMATEURS DU SPORT !

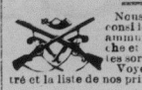

Nous tenons l'entrepôt le plus considérable d'armes à feu, ammunitions, appareils de pêche et articles de SPORT de toutes sortes.

Voyez notre catalogue illustré et la liste de nos prix.

HUNTON & LIVING

IMPORTATEURS

334, RUE WELLINGTON, 334

Atelier de Marbre et de Granit

OTTAWA.

Monuments, entourages de lots de cimetière. Les ouvrages, le lettrage et la sculpture sont faits par moi-même, et me permettent d'entreprendre des contrats à aussi bon marché qu'aucune autre boutique de marbrier de cette ville.

R. BROWN,

No 26, rue York

Fonderie de Hull

Le sous-igné vient de faire l'acquisition de la fonderie de Hull et est maintenant préparé à exécuter toutes sortes d'ouvrages dans la ligne de fonderie, pieces légeres ou pesantes de toutes dimensions, au plus bas prix.

M. Lawson est un homme pratique qui a eu plusieurs années d'expérience, et garantira tous les ouvrages faits à son établissement.

T. LAWSON

Rue Brewery, Hull,

Rue George, Ottawa.

W. O. McKAY

Importateur de Vins, Liqueurs, Cigar Tabacs ; aussi propriétaire de

"L'HOTEL RICHELIE"

Agents pour les Commerçants de Bois.

446, 448 et 450 rue Sussex

HOTEL CANADIEN

CI-DEVANT OCCUPÉ PAR G. LATRIMOUILLE

Ce magnifique hôtel vient d'être acheté par M. John Johnston, ex-propriétaire du "Royal Exchange."

Les repas sont servis à toute heure, à la carte, systeme europeen, et sous la surintendence d'un cuisinier français de premiere classe.

Vins, claret, sauterne, champagne et liqueurs de premiere qualité.

Cet établissement vient d'être meublé à neuf, les chambres sont spacieuses et bien aérées, faisant face au parc (Major's Hill.

L'entrée privée est sur l'avenue McKenzie et l'entrée générale du restaurant aux Nos 536 et 538 sur la rue Sussex.

JOHN JOHNSTON, Propriétaire

STEWART & FLECK, jr

Manufacturiers de toute description de

MACHINES pour MOULINS

Roues d'air, Engins à vapeur, Bouilloires, Ouvrages *d'ornement* sauvages en fonte pour Constructeurs, Colonnades, Pompes à vapeur et materiaux pour les Mineurs.

"VULCAN IRON WORKS"

RUE WELLINGTON, OTTAWA.

Toutes réparations exécutées promptement.

T. STEWART,

23-1-88—6m ALEX FLECK, JR.

MOULIN A PLANER D'OTTAWA

—ET—

Manufacture de Portes, Chassis et Jalousies

DE MOUNT SHERWOOD

Un assortiment des plus complets des lignes suivantes constamment en mains : Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Planchers, Lattes, Douves, Lardeaux, Bras et Poteaux d'escaliers, etc.

Tournage, découpage et sciage de toutes descriptions. L'endroit à meilleur marché dans la ville.

R. THACKRAY, Propriétaire,

Bureau, 241, Rue Sparks, Ottawa.

Connexion téléphonique. 17—1—88

ENTRPRENEUR

— DE —

POMPES FUNEBRES

Chariot neuf, très élégant, le plus beau dans toute la cité d'Ottawa.

J. SENECAL

Coin des rues York et Dalhousie

Etablissement ouvert jour et nuit. Ordres exécutés avec promptitude.

Connexion téléphonique.

PLOMBAGE

CHAUFFAGE et TOITURES.

F. G. JOHNSON & CIE

Ingénieurs et poseurs d'appareils de chauffage, de tuyaux en fer, en plomb et travaux en cuivre.

Chantepleures en cuivre, Valves, *Inspirateurs* et Bouilloires.

Wrenches, Asbestos, Caoutchouc, nettoyeurs de tubes national.

Pour tout recevoir les tuyaux à vapeur et les bouilloires.

Lieux d'Aisence, Eviers et bains, etc.

Couvertures en "Canada Plate" et tôle galvanisée.

Agents pour engins de Pease combinés à air chaud.

558, RUE SUSSEX, 558

En face de la rue George.

AVIS AUX MERES — Le "SIROP CALMANT DE MME WINSLOW" devrait toujours être employé quand les enfants font leurs dents. Il soulage immédiatement les souffrances de ces pauvres petits, produisant un sommeil naturel, paisible, en faisant disparaître la douleur, et les jeunes chérubins s'éveillent aussi "brillants et frais qu'un bouton de rose." Ce sirop est très agréable au goût. Il apaise l'enfant, amollit ses gencives, enlève toute douleur, fait disparaître les souffrances intestinales en réglant la digestion, et est le meilleur remède connu contre la diarrhée, soit qu'elle provienne de la dentition ou d'autres causes. Vingt-cinq cents la bouteille. Ayez confiance et demandez le Sirop calmant de Mme Winslow" et ne prenez aucune autre préparation

Pour garnir les Maisons

Nous venons de recevoir un assortiment de

TAPIS de BRUXELLES

— ET DE —

TAPISSERIES

Voyez-les avant d'acheter ailleurs.

HARRIS & CAMPBELL

RUE O'CONNER

LOTERIE NATIONALE DE COLONISATION

Sous le patronage de M. le curé A. Labelle

Au profit de l'Œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la province de Québec. Fondée en Juin 1884, sous l'autorité de l'Acte de Québec, 32 Vict., chap. 36.

LE DIXIEME TIRAGE MENSUEL AURA LIEU LE

Classe D. MERCREDI, 21 MARS 1888, A 2 HEURES P.M.

Valeur des Lots, - - - $60,000

1ère SERIE { Valeur des Lots, - - - - $50,000 / Gros Lot : Un immeuble de - 5,000 } $1.00 le Billet

2me SERIE { Valeur des Lots, - - - - $10,000 / Gros Lot : Un immeuble de - 1.000 } 25 cts le Billet

DEMANDE DE BILLETS

Il est offert au porteur de tout numéro gagnant de lui payer en espèces le montant de son lot moins une commission de dix pour cent.

Les noms des gagnants ne sont pas livrés à la publicité, à moins d'une autorisation spéciale.

à S. E. LEFEBVRE, Montréal, Canada.

M. Lefebvre voudra bien expédier à l'adresse ci-dessous,

..... billets de 1re série à $1.00.

..... billets de 2me série à 25 cts.

La somme de $..... est ci-jointe.

..... No.....

ADRESSE

Nom .....

Rue .....

ou Boîte du Bureau de Poste No.....

Localité .....

REMARQUE—Pour vous servir de cette formule de Demande de Billets, enlevez-la et mettez-la avec l'argent dans une enveloppe adressée à S. E. Lefebvre, 19 rue Saint-Jacques, Montréal, Canada.

Manufacture de VOITURES !

ROYAL

LÉVEILLÉ & MATHÉ

PROPRIETAIRES

Je désire informer le public que je viens de faire l'acquisition du poste d'affaires de S. D THOMPSON, dans la branche de carrosserie, plus spécialement voitures légeres, Sulkeys, etc Etant arrivant de Chicago et des autres villes américaines où j'ai puisé de grandes connaissances dans mon état, je suis en mesure de garantir entière satisfaction. Mes ouvriers sont tous des plus habiles et travaillent sous ma direction ; les matériaux employés sont aussi les meilleurs que l'on puisse se procurer et mes prix très bas.

Attention spéciale et prompte à toutes commandes, tel est le système que je mets en pratique dans toutes les branches de réparations.

56 RUE DALY - - 19 ET 21 RUE STEWART

AVIS ! Le meilleur endroit à Ottawa pour acheter des Patins et autres articles en fait de quincailleries et ferronneries, c'est PATINS !

Chez Thos. Birkett, 115 rue Rideau

P. S.—1,000 paires de Patins de tous prix et de toutes les grandeurs ; 1,000 Clochettes pour sleig Venez et voyez par vous-mêmes. 21 11 87-1

COMPAGNIE MANUFACTURIERE DE

E. B. EDDY & Cie

(LIMITEE)

ETABLIE EN L'ANNEE 1854. INCORPOREE EN L'ANNEE 1883

HULL, P. Q.

Manufacturiers et Marchands en Gros de

BOIS DE CHARPENTE

Portes, Chassis, Jalousies, Moulures, Ouvrages de Maisons, Etc, Etc, Etc

Seaux, Baquets, Planches à laver, Boites et Caisses d'emballage,

ALLUMETTES "TELEGRAPHE" DE PREMIERE QUALITE

16—1—88—q

TAPISSERIE !

Tapisserie de manufacture Anglaise, Française, Japonaise, Belge, Américaine et Canadienne, à des prix variant depuis

4 Cts LA PIECE EN MONTANT

Je puis assurer que mon assortiment est dix fois plus complet en cette ligne que ceux d'Ottawa combinés.

Wm. HOWE

Edifice Howe, rue Rideau, et 398 rue Cumberland.

G. PHILBERT

IMPORTATEUR

— DE —

TAPISSERIES

AMERICAINES, ANGLAISES ET ECOSSAIS

Coin des rues Dalhousie et Saint-Patrice, Ottawa

PEINTURE

TAPISSERIES,

PEINTURES PREPAREE

HUILE,

MASTIC

PINCEAUX,

VITRES, e

ARTICLES DE PEINTRE EN GENERAL

FERRONNERIES

L'une des plus ancienne- maisons commerciales de la vallée de l'Ottawa et des mieux qualifiées sous le rapport des bas prix et de la qualité des articles offerts en vente.

McDougall & Cuzner

Enseigne de la grosse Tarrière.

— MAGASINS : —

Rue Sussex et rue Duke, Chaudiere

23 11 87-88

Aux Peintres et au Public en Général

Tapisseries, Peintures, Huiles, Etc

Je pose les grandes vitres de chassis (Plate Glass)

ESTIMATIONS FOURNIES SUR DEMANDE

JOHN SHEPHERD

227, Rue Rideau, Ottawa

— POUR LA —

Figure, les Mains, la Peau et le Teint en général

Crême de Miel et d'Amende de Hinds, Gelée de Concombres et de Roses et Moloderma.

Un assortiment complet et nouveau des articles de toilette ci-dessus venant d'être reçu.

R. A. McCORMICK

CHIMISTE ET DROGUISTE

75 RUE SPARKS

Prescriptions pour medecins et familles préparées avec soin.

Communication téléphonique 1-2-88

Pritchard & Andrews

Si vous voulez faire Réparer vos Balances — OU — Inspecter vos Poids allez chez le soussigné.

Etampes en Caoutchouc, Sceaux, Etampes pour dates et pour étiquettes.

Chèques et Billets en cuivre et en acier.

Presses à Sceaux et Mémorials.

Outillage pour Relieurs, Rouleaux, etc

Etampes en Acier.

PRITCHARD & ANDREWS

GRAVEURS EN GENERAL

No 175 RUE SPARKS